

RAPPORT DE DURABILITÉ 2014



/À propos de notre rapport de durabilité

/Table des matières

L'Institut fédéral pour le Développement Durable a été fondé début 2014. Il s'agit du premier rapport de ce nouvel institut et celui-ci a été rédigé conformément aux lignes directrices GRI-4, niveau 'core'.

En 2014, l'IFDD a proposé un accompagnement externe aux services publics qui souhaitent établir un rapport de durabilité sur la base des directives GRI-4. L'IFDD a pris part à ce projet conjointement avec cinq autres services. Le présent rapport constitue le résultat de cet accompagnement.

Ce rapport constitue la première étape d'un exercice promis à évolution. Tous les collaborateurs de l'IFDD ont participé à l'exercice et les parties prenantes ont, elles aussi, été consultées. Le rapport

sera mis à jour tous les deux ans. Nous n'avons pas fait réaliser de vérification externe de ce rapport, mais nous comptons le faire évaluer sur base des résultats du dialogue noué avec les parties prenantes.

Nous considérons donc ce rapport comme un instrument permettant d'ancrer structurellement le dialogue avec nos stakeholders dans le fonctionnement et la politique de l'IFDD.

"Sustainable development is the pathway to the future we want for all. It offers a framework to generate economic growth, achieve social justice, exercise environmental stewardship and strengthen governance."

(Ban Ki-moon)

02	À propos de notre rapport de durabilité
03	2014, une année prometteuse
04	Missions de l'IFDD et délimitation du champ d'application
05	L'IFDD en trois mots
06	Structure et fonctionnement
07	L'IFDD et l'année 2014
08	Définition des aspects matériels
09	Parties prenantes
11	L'approche de nos défis
12	Défi 1
13	Défi 2
14	Défi 3
15	Défi 4
16	Évolution de notre service public
17	Nos chiffres-clés : impact économique
20	Nos chiffres-clés : impact social
24	Nos chiffres-clés : impact environnemental
26	Tableau de référence GRI-4

/2014, une année prometteuse

Nous avons démarré l'année en tant que SPP Développement Durable. Le 1er mars, nous sommes devenus l'Institut fédéral pour le Développement Durable. Divers scénarios pour la réforme du SPP DD ont été envisagés. Il en est ressorti que la forme d'un institut adossé au SPF Chancellerie du Premier Ministre était la meilleure solution. Cette décision a mis fin à une période d'incertitudes, une période qui nous a permis de comprendre que la plus-value au niveau politique d'un service comme le nôtre n'était pas claire pour chacun. Cette préoccupation transparaît dans les points d'attention que nous voulons aborder et commenter dans le présent rapport.

Est-ce parce que le développement durable est une notion complexe ?

Le développement durable touche à tous les domaines politiques: est-ce la raison pour laquelle nous avons aussi peu de

prise sur lui ?

Notre valeur ajoutée réside dans notre rôle unique de pivot dans l'élaboration d'une politique transversale et cohérente. Un IFDD qui travaille à une société durable conjointement avec ses parties prenantes. Un IFDD qui fournit des instruments, assure le suivi des innovations, initie des projets pilotes et soutient, de cette manière, le processus de transition. Un IFDD qui, en tant que pivot, développe un réseau de connaissances et d'expertise avec les acteurs, les organisations civiles, les experts et les fonctionnaires. À une époque où il faut en faire toujours plus avec moins, les collaborations s'avèrent absolument nécessaires. C'est là que se trouve la force de notre petit service.

Dans un monde idéal, le développement durable est intégré dans tous les processus politiques. Mais nous en sommes encore loin! Jusqu'à présent, l'IFDD s'est avéré

nécessaire pour conseiller les organisations et les soutenir dans des choix durables tant sur le plan politique que sur le plan de leur mise en œuvre et de la gestion interne.



*Sophie Sokolowski
Directrice a.i. (jusqu'en novembre 2014)*



*Dieter Vander Beke
Directeur a.i. (depuis novembre 2014)*

Grâce à l'IFDD, nous ouvrons une nouvelle voie. Avec l'aide d'un nouveau gouvernement, d'un nouveau ministre et, nous l'espérons, celle d'un nouveau directeur désigné d'ici peu.



/L'Institut fédéral pour le Développement Durable

Missions et délimitation du champ d'application

L'IFDD prépare la politique en matière de développement durable, en coordonne la mise en œuvre au sein du gouvernement fédéral et apporte son expertise.

La politique fédérale en matière de développement durable est définie selon le cycle suivant :

1. La préparation

L'IFDD prépare la politique du ministre compétent en matière de développement durable. Le développement durable est un thème politique transversal. L'IFDD coordonne donc également la préparation de la politique au niveau fédéral. C'est à cet effet qu'a été fondée la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) . En tant que président et secrétaire de cette commission

et de la plupart de ses groupes de travail, l'IFDD soutient une approche transversale pour la préparation de la politique. Cette phase prévoit, en outre, suffisamment de possibilités de consultation des parties prenantes. L'IFDD joue, dans ce cadre, le rôle d'initiateur, de coordinateur et d'expert.

2. La décision

Sur la base du travail de préparation de la politique, les décisions sont prises par le ministre compétent ou par le gouvernement fédéral. Sur ce processus, l'IFDD n'a qu'un impact limité.

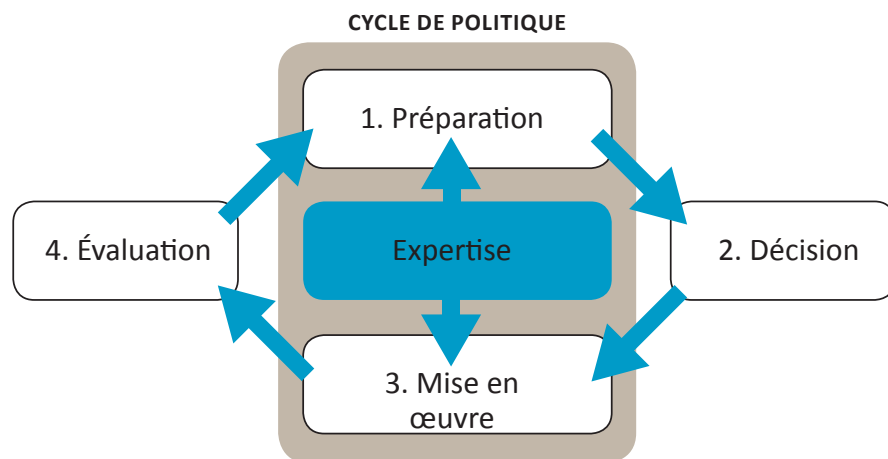
3. La mise en œuvre

Une fois la décision prise, les actions doivent être mises en œuvre. C'est le fait de l'IFDD, mais également et surtout des autres services publics. Dans ce cadre, l'IFDD joue le rôle de coordinateur et apporte également son expertise.

4. L'évaluation

La politique fédérale en matière de développement durable est évaluée par un organe indépendant, le Bureau fédéral du Plan

(BFP). En analysant plusieurs indicateurs, le BFP assure le suivi de la situation et des progrès réalisés sur la voie d'une société durable. C'est sur base de ces évaluations qu'interviendront ou non d'éventuels ajustements de la politique. L'évaluation de la politique fédérale a lieu en dehors du champ d'application de l'IFDD. Le seul cas dans lequel l'IFDD joue un rôle d'évaluateur est pour ses propres projets.



9 Le nombre moyen d'ETP employés à l'IFDD en 2014.

684 Le budget politique effectivement engagé en 2014*

*hors FRCE (en k€)

43 Nombre de réunions plénières et d'autres réunions de la CIDD en 2014.

/L'IFDD en trois mots

/Nos valeurs

MOTIVATION

L'IFDD ne craint pas les défis.

INTÉGRATION

L'IFDD recherche des solutions durables à travers une approche transversale.

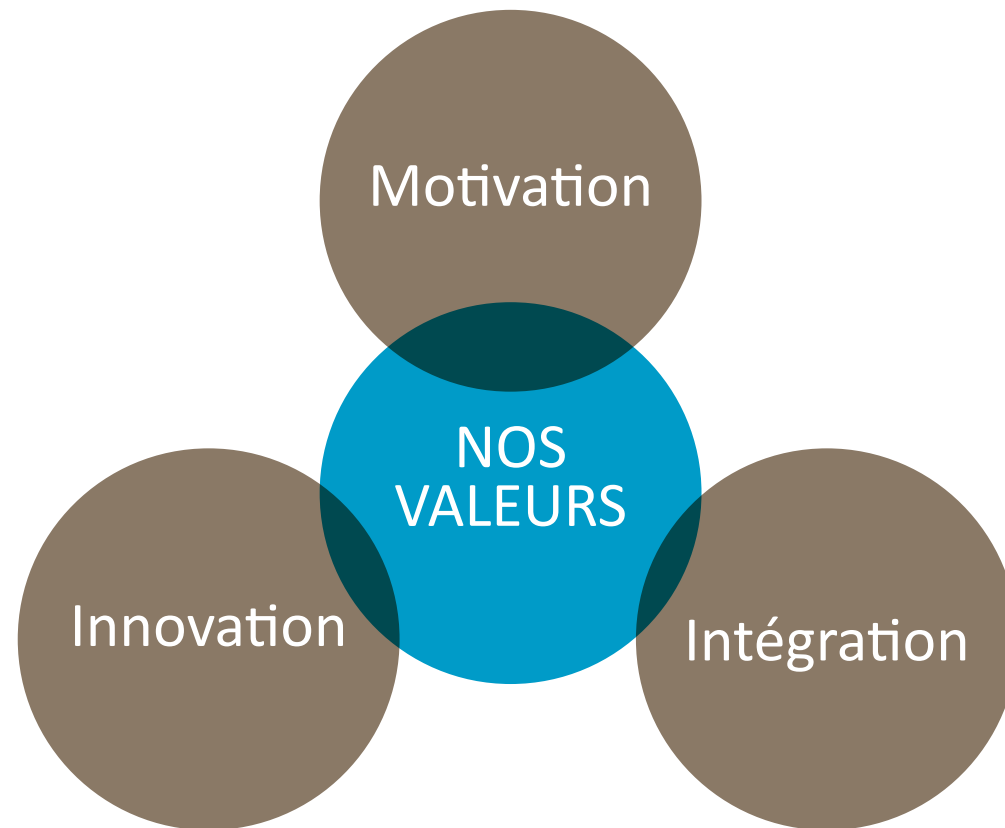
INNOVATION

L'IFDD veut provoquer le changement grâce à des idées novatrices.

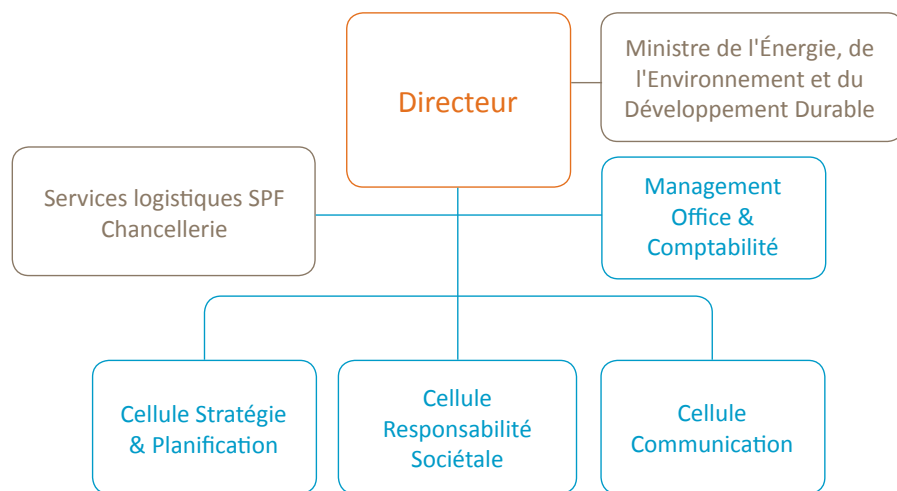
/Nos quatre objectifs stratégiques

L'IFDD entend :

- Etre le moteur, en Belgique, de la politique de développement durable ;
- Etre reconnu, en Belgique, comme la référence en matière de politique de soutien de la responsabilité sociétale ;
- Etre le vecteur de l'intégration de la stratégie fédérale (à court, à moyen et à long termes) de développement durable dans toutes les politiques ;
- Ancrer le développement durable dans sa propre organisation.



/Structure et fonctionnement



L'IFDD est dirigé par un directeur. La fonction de directeur implique un mandat d'une durée de 6 ans au rang A4. Le directeur établit un plan de gestion soumis à l'approbation du ministre en charge du développement durable. Pour l'heure, le poste de directeur n'a pas encore été pourvu.

La gestion de l'IFDD est actuellement assurée par le groupe de pilotage. Celui-ci est composé des responsables des trois cellules de l'IFDD et du directeur a.i.

La cellule **Stratégie et Planification** est responsable de la préparation de la politique par le biais de la CIDD, dont elle assure le secrétariat. La cellule coordonne le suivi de la vision fédérale à long terme en matière de développement durable et les Plans fédéraux de Développement durable. Elle assure également le suivi de la politique internationale, des contacts avec d'autres acteurs politiques fédéraux, la poursuite de l'intégration de l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR) ainsi qu'une contribution à la création d'une Stratégie Nationale pour le Développement Durable.

La cellule **Responsabilité Sociétale** initie des projets visant la promotion de la responsabilité sociétale. Il peut s'agir de projets menés dans le cadre de l'administration, mais également de collaborations ou d'actions avec d'autres parties prenantes. Ces dernières années, l'accent est surtout mis sur la publication et l'application de directives telles que ISO 26000 ou GRI pour l'implémentation de la responsabilité sociétale ou la rédaction de rapports à ce sujet. Le tout intervient sur la base de projets pilotes ainsi que par la création d'un site internet indépendant (<http://www.rs.belgium.be/fr>).

En 2014, la cellule a également consacré du temps et affecté des moyens aux domaines suivants : achats durables, événements durables, systèmes de gestion de l'environnement et alimentation durable. La cellule **Communication** s'occupe, quant à elle, de la stratégie de communication de l'IFDD et gère les différents canaux de communication, dont le site internet et les médias sociaux. Par ailleurs, elle collabore avec les experts de l'IFDD et coordonne une campagne de sensibilisation annuelle – la Semaine du Développement Durable – au sein du gouvernement fédéral. Les collaborateurs de l'IFDD sont actifs dans une multitude de groupes de travail

/Actif en réseaux

organisés par d'autres services publics fédéraux ou d'autres organisations, afin de veiller à ce que, dans le cadre de la préparation politique, l'on tienne davantage compte des aspects durables, et ce, qu'il s'agisse de structures spécifiques pour des projets spécifiques ou encore de structures institutionnalisées.

De façon structurelle, l'IFDD participe à ce titre au Groupe Interdépartemental de coordination Égalité entre les femmes et les hommes, au réseau des fonctionnaires fédéraux Pauvreté, au Comité d'avis Strategic Environmental Assessment, au Comité d'accompagnement du Rapport fédéral sur l'Environnement, au CommNet Kern, au réseau des acheteurs fédéraux, à différentes formes de coordination multilatérale pour les domaines politiques internationaux (COORMULTI), à la coordination européenne (DGE) ou au Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) ou ses groupes de travail, l'Organisation post-publication (PPO) de l'ISO 26000 et La Francophonie.

De plus, l'IFDD est membre, entre autres, de Kauri et du Réseau européen de Développement durable, l'European Sustainable Development Network (ESDN).

/L'IFDD et l'année 2014

/Création de l'IFDD

Le 1er mars 2014, le Service public de Programmation Développement durable a été supprimé pour être remplacé par l'Institut fédéral pour le Développement Durable. L'IFDD a été adossé au SPF Chancellerie et l'équipe a, pour cette raison, déménagé au 4, rue Ducale à Bruxelles.

/ Quelques projets de 2014

Ensemble vers 2050 — Partenariats pour un développement durable

En 2013, le gouvernement fédéral a approuvé une vision à long terme pour le développement durable. Cette vision reflète la société à laquelle nous aspirons pour 2050. Elle s'articule autour de 4 défis et de 55 objectifs.

Il est clair que le gouvernement ne parviendra pas seul à initier une transition dans ce sens au sein de la société. Il doit, pour cela, collaborer avec différents acteurs.

Le 10 juin, l'IFDD a organisé, avec le Conseil fédéral pour le Développement Durable et le Bureau fédéral du Plan, une journée d'étude pour analyser la nature des partenariats nécessaires et évaluer leur contribution à la transition vers un développement plus durable.

Plus d'infos sur

www.developpementdurable.be

Semaine du Développement durable — Quel goût a votre travail ?

Du 20 au 24 octobre, l'IFDD a organisé la Semaine du Développement durable 2014.

En nous appuyant sur le thème d'une politique RH durable, nous avons examiné le développement durable selon une toute autre perspective, à savoir celle de la responsabilité

sociétale des services publics.

Jamais encore autant de services publics n'avaient participé aux activités. Tous les SPF et SPP étaient représentés, de même que plusieurs institutions fédérales. De plus, plusieurs services publics ont organisé des journées portes ouvertes pour que des fonctionnaires d'autres organisations puissent prendre part à leurs activités.

L'IFDD a coordonné toutes les activités, déployé une campagne de communication et créé le matériel promotionnel, géré le site internet principal et organisé le séminaire "Politique RH durable axée sur le collaborateur".

Plus d'infos sur www.semainedd.belgium.be

Projet pilote — Six services publics rédigent leur premier rapport de durabilité GRI-4

En 2014, cinq services publics (SPF Chancellerie, SPF P&O, SPF Finances, SPF Justice et SPF Économie) ont décidé de relever, conjointement avec l'IFDD, le défi de rédiger un premier rapport de durabilité conforme aux lignes directrices GRI-4. Pas à pas, sous la conduite de CAP conseil et de Slidingdoors, les différents services ont finalisé leur rapport. Chaque service a établi la liste de ses stakeholders et des défis existants sur le

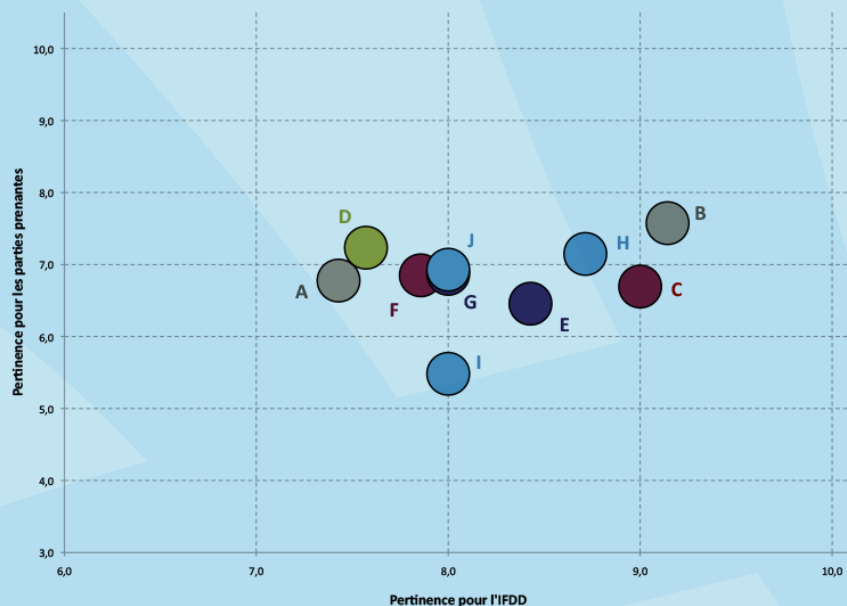


plan du développement durable. Des sessions communes, lors desquelles les progrès de chacun ont été discutés, ont alterné avec un accompagnement individuel sur mesure. Une présentation soignée encourage la lecture. C'est pourquoi une présentation graphique simple, mais dynamique, a été choisie pour les rapports. Vous tenez en main le résultat pour l'IFDD.

Les rapports des autres services publics fédéraux seront consultables sur le site à l'adresse www.rs.belgium.be



/Définition des points d'attention



Les 10 points d'attention :

- A. La complexité et le caractère abstrait du concept de développement durable (DD)
- B. La valeur ajoutée de l'IFDD
- C. La priorité et la portée politiques
- D. Le développement durable dans d'autres services publics
- E. La définition et le suivi des thèmes prioritaires
- F. La cohérence de la politique en matière de DD en Belgique (acteurs politiques)
- G. La collaboration avec d'autres acteurs (organisations civiles)
- H. La clarification / l'explicitation de l'impact du DD
- I. La satisfaction du personnel
- J. L'IFDD constitue lui-même une organisation socialement responsable.

À quels défis l'IFDD est-il confronté ?

L'IFDD a décidé de répondre collectivement à cette question en organisant un brainstorming.

Les lignes directrices pour la définition des points d'attention étaient le contexte général du développement durable et l'impact des défis à relever.

La session a permis de dégager 10 points d'attention.

L'IFDD a défini l'importance de chacun en collaboration avec les parties prenantes externes.

Les résultats de cette pondération sont repris dans une matrice de matérialité.

La complexité et le caractère abstrait du concept de développement durable (A)

Le concept de développement durable et le fait de rendre son interprétation plus accessible et plus concrète seront intégrés dans les nouvelles étapes de l'élaboration des autres points d'attention. Celui-ci constituera le cadre dans lequel seront élaborés nos projets futurs et la communication y relative.

Rendre notre plus-value explicite (B)

Il s'agit d'une question-clé. La création de l'IFDD et son adossement à la Chancellerie du Premier Ministre sont une marque de reconnaissance de la plus-value d'un service distinct et relativement indépendant au sein de l'administration fédérale. Cette valeur ajoutée n'est cependant pas toujours explicite, que ce soit pour les employés de l'IFDD ou ses parties prenantes.

Le travail de préparation de la politique est un processus de co-création : l'IFDD le réalise avec d'autres. Le rôle et les efforts de l'IFDD ne sont pas toujours clairs, l'utilisation de ses instruments n'est pas toujours obligatoire. L'IFDD va devoir chercher comment clarifier son rôle de coordinateur, de conseiller et d'expert et comment mettre davantage en lumière ses réalisations.

Pour se forger une idée de sa valeur ajoutée, l'IFDD entend à nouveau renforcer l'accent mis sur la formulation de réponses aux défis sociétaux auxquels il est confronté.

L'impact qui découlera de l'approche des autres aspects matériels constitue le fil conducteur de notre politique en matière de durabilité.

/Parties prenantes

L'IFDD nourrit une longue tradition quant à l'implication des parties prenantes dans le processus de préparation de la politique. La participation est, en effet, l'un des premiers principes du développement durable.

Lors du processus de préparation de la politique via la CIDD, les services publics sont directement impliqués. La société civile peut participer à la définition de projets spécifiques, le plus souvent via une consultation.

Qui sont nos parties prenantes? Des institutions ou des organisations influencées par les activités de l'IFDD ou qui exercent une influence sur celui-ci. Nous en avons dressé une première liste dans le cadre du projet pilote ISO 26000 ⁽¹⁾. Sur base de cette liste, nous avons défini 10 groupes de stakeholders auxquels un degré d'importance a été assigné en fonction de leur impact sur l'IFDD et inversement.

Cette démarche est représentée dans le graphique. Plus le cercle est grand, plus l'influence du groupe de parties prenantes est forte. À noter qu'ils ont été regroupés en quatre clusters (voir plus loin).

Pour la définition de l'importance des points d'attention, nous avons consulté sept des dix groupes de stakeholders. Les sept groupes ont participé. Le taux de réponse a été de 17,5 % en moyenne.

Les services publics fédéraux, les services de contrôle et d'évaluation ainsi que le parlement et les partis politiques n'ont pas été consultés. L'IFDD a fait l'exercice en leur nom.



⁽¹⁾ Plus d'infos sur : <http://ifdd.belgium.be/fr/content/publications> (rapport annuel 2011)

⁽²⁾ Les membres de la CIDD (réunion plénière et groupes de travail), les membres des cellules DD, tous les autres fonctionnaires qui contribuent, du fait de leur expertise, à la politique de développement durable.

⁽³⁾ Les services publics fédéraux constituent un groupe cible important pour l'IFDD. Ceux-ci sont représentés par leur président.

⁽⁴⁾ La Cour des comptes, l'inspecteur des Finances, la Taskforce Développement durable (TF DD) du Bureau fédéral du Plan.

⁽⁵⁾ Les collaborateurs, le groupe de pilotage et le directeur de l'IFDD.

/Top 3 des points d'attention par partie prenante consultée

/Autres points importants selon les parties prenantes consultées

POINTS D'ATTENTION	A. Complexité & caractère abstrait du concept de développement durable							
	B. Valeur ajoutée de l'IFDD							
	C. Priorité et portée politiques							
	D. Développement durable dans les autres services publics							
	E. Définition et suivi des thèmes DD prioritaires							
	F. Cohérence de la politique en matière de DD en Belgique (acteurs politiques)							
	G. Collaboration avec d'autres acteurs (organisations civiles)							
	H. Clarification / explication de l'impact du DD							
	I. Satisfaction du personnel							
	J. L'IFDD constitue lui-même un modèle d'entreprise socialement responsable							
		IFDD	Experts DD	Société civile	Ministre	Fournisseurs	Services logistiques	Bénéficiaires de subsides
		PARTIES PRENANTES CONSULTÉES						

Société civile

1. L'IFDD doit, conjointement avec les autres acteurs, fortement miser sur l'importance du développement durable dans tous les rouages de la société et, à cet égard, impliquer les citoyens et les chefs d'entreprise dans le processus de sensibilisation en collaboration avec toutes les parties prenantes.

6. Ne pas faire réaliser trop d'études – 'we are beyond the theory and need more realisations'.

Les experts DD

L'IFDD comme point d'information dans le domaine du développement durable au niveau fédéral.

Les services logistiques

La mise à disposition d'outils directement exploitables afin de mieux pouvoir appliquer la politique au sein de sa propre institution fédérale : modèles de document et exemples pour des marchés publics durables, check-lists pour nous aider à mettre en œuvre une politique logistique durable, RH durable... mais moyennant l'accompagnement nécessaire (consultancy concept).

2. Pourvoir à un cadre législatif favorable qui permette aux initiatives durables émanant d'entreprises et d'autres organisations de rester concurrentielles et de croître.
3. Fonction de référence : durabiliser la politique des achats du gouvernement + collaborer avec d'autres administrations concernant les thèmes relatifs à la RSE (droits de l'homme avec les affaires étrangères, etc.).
4. Faire des choix dans les objectifs fédéraux (les découper en phases, car il y en a trop pour pouvoir les réaliser ensemble) et réunir les bons partenaires pour les concrétiser, en assurer le suivi et les évaluer.
5. Collaborer davantage à long terme avec un partenaire fixe (comme Kauri par ex.) et pas via des appels d'offres qui, le plus souvent, profitent essentiellement aux consultants.

/L'approche de nos défis

Nos défis sont regroupés en 4 groupes de clusters :

comme la reconnaissance des réalisations de l'IFDD émane de nos parties prenantes, nous avons rassemblé les défis en clusters dans la matrice de matérialité pour chaque groupe de parties prenantes.

MONDE POLITIQUE	ATTEINDRE UNE ASSISE POLITIQUE PLUS LARGE • La priorité et la portée politiques • Une politique cohérente en matière de DD en Belgique (acteurs politiques)
SOCIÉTÉ CIVILE	RENFORCER LA COLLABORATION AVEC D'AUTRES ACTEURS • La collaboration avec d'autres acteurs (organisations civiles) • La définition et le suivi des thèmes DD prioritaires
SERVICES PUBLICS	PROPOSER UNE APPROCHE STRATÉGIQUE AUX SERVICES PUBLICS • Le développement durable dans les autres services publics
ORGANISATION	RESTER UNE ORGANISATION DURABLE ET DYNAMIQUE • La clarification / l'explicitation de l'impact du DD • La satisfaction du personnel • L'IFDD est lui-même un modèle d'entreprise socialement responsable.



/DÉFI 1

Atteindre une assise politique plus large

Jusqu'où s'étend la compétence d'un Ministre du Développement durable ? C'est difficile à définir, car on touche rapidement aux compétences d'autres ministres – comme la santé publique, les affaires sociales, les finances – ou même à d'autres niveaux politiques – comme l'environnement, la mobilité ou l'économie sociale.

Les exemples démontrent que la politique de développement durable est une matière transversale impliquant nécessairement la collaboration des services publics fédéraux et parfois même de services publics régionaux.

En tant que président de la CIDD, l'IFDD est le coordinateur qui fédère tous les acteurs et accompagne ces processus.

Pour assurer au quotidien la cohérence entre les divers niveaux politiques, l'IFDD a contribué à la rédaction de projets de plans nationaux ou fédéraux ('Entreprises et droits de l'homme', 'Inégalités de santé', 'Développement durable') et de la nouvelle circulaire 'Marchés publics durables'.

En 2013, une Conférence interministérielle Développement durable (CIMDD) a été lancée pour mieux donner corps à la collaboration entre les différents niveaux politiques. En avril 2014, la CIMDD a approuvé un cadre concernant la Stratégie nationale de Développement durable.

L'IFDD souhaite continuer à exploiter les canaux actuels (CIDD, Conférences interministérielles et autres collaborations) afin de renforcer la cohérence entre les différents niveaux politiques.

Ce défi doit, naturellement, être soutenu et porté par les acteurs politiques. Le cycle politique indique clairement jusqu'où s'étend la compétence de l'IFDD. Il coordonne le travail de préparation de la politique, élabore des notes détaillant la politique à suivre, formule des propositions, prévoit des plans d'action et transmet le tout au niveau politique, où la prise de décision a lieu.

Pour pouvoir réaliser nos projets et nos ambitions, une assise est nécessaire au niveau politique. Dans l'accord de gouvernement d'octobre 2014, nous

constatons l'ambition affichée par le nouveau gouvernement de faire du développement durable le noyau de la nouvelle politique.

Il revient à l'IFDD d'inspirer les nouveaux responsables politiques et de les convaincre de faire les bons choix à long terme.

POINTS D'ACTION POUR L'IFDD :

- Élaborer une bonne préparation de la politique;
- Impliquer au maximum les parties prenantes dans la préparation de la politique.

CRITÈRES :

- Suivi du nombre des séances des groupes de travail de l'IFDD;
- Nombre de demandes de collaborations à l'IFDD;
- Les résultats des collaborations entre les différents niveaux politiques (CIMDD);
- Le contenu de la note détaillant la politique à suivre du Ministre du Développement durable, incluant la liste des moyens politiques engagés;
- À partir de 2016, cartographier l'intégration des objectifs de développement durable dans les mémoires détaillant la politique à suivre émanant des différents membres du gouvernement.

(1) Plus d'infos : <http://fido.belgium.be/nl/inhoud/>
publications : rapport annuel 2011





/DEFI 2

Renforcer la collaboration avec les autres acteurs

Les défis auxquels la société doit faire face sont énormes et complexes. Les services publics jouent un rôle essentiel dans la transition vers la durabilité. Les préoccupations et les réponses des entreprises, des syndicats, de la société civile ainsi que des citoyens aux défis en matière de développement durable sont également absolument nécessaires pour concrétiser au maximum le processus de changement. Chaque acteur concerné crée et applique ses propres mécanismes et dispose de ses propres expériences pour ce qui est du processus de transition. Entamer le dialogue avec ces acteurs ne peut qu'enrichir la vision en matière de développement durable. Dans le droit fil de la question du contenu, figure la définition des thèmes prioritaires au niveau fédéral. Aujourd'hui, les priorités sont souvent décidées par le champ politique, tantôt sur la base d'une préparation de la politique établie par l'administration, tantôt par des cadres et des initiatives européens ou internationaux. Pour consolider l'assise utile pour le développement durable, il serait souhaitable d'impliquer les différents acteurs dans la définition des thèmes prioritaires de la politique fédérale.

Aujourd'hui, l'IFDD consulte en substance la société civile sur une base spécifique, par

exemple, lorsqu'un plan d'action fédéral est en cours d'élaboration. En 2014, la société civile a été consultée pour le plan d'action 'Entreprises et Droits de l'Homme'. Au cours de cette même année, l'IFDD a organisé – conjointement avec le Bureau fédéral du Plan (BFP) et le Conseil fédéral du Développement durable (CFDD) – une conférence sur la manière dont les partenariats peuvent rendre la société plus durable.

Le Ministre du Développement durable peut également octroyer des subsides via l'IFDD. Nous disposons de subsides pour les projets internationaux, pour des organisations qui lancent des projets de transition durable, ainsi que pour des organisations collectives ou en réseau qui encouragent le développement durable. La liste d'organisations et de projets qui, en 2014, ont reçu un subside est consultable sur notre site à l'adresse (<http://ifdd.belgium.be/fr/content/subsides-appel-projets-2013>).

Depuis 2012, l'IFDD organise également régulièrement des midis sur le thème du développement durable. Au cours de ces sessions organisées pendant l'heure de table, il invite des orateurs de la société civile afin qu'ils viennent faire part de leur vision et de leurs expériences.

À l'avenir, l'IFDD entend - en premier lieu - élaborer les actions avec la société civile de façon plus structurée et davantage les impliquer concrètement dans la préparation de la politique et sa mise en œuvre. Ceci se passera à deux niveaux. Tout d'abord, envisager les thèmes prioritaires sur lesquels l'IFDD et la politique fédérale de développement durable devraient se concentrer. Ensuite, conclure des partenariats concrets. Le gouvernement seul ne peut pas initier la transition ; il doit, à cet effet, collaborer avec toute la société. La conférence consacrée à ces partenariats constitue un bon point de départ. Nous devons à présent examiner quel rôle nous pouvons jouer afin de soutenir ce type de partenariat et la manière dont nous pouvons activement nous impliquer.

Nous avons déjà franchi une première étape dans cette direction. Nous avons notamment demandé à la nouvelle Ministre du Développement durable d'élaborer sa politique en collaboration avec la société civile. Dans sa déclaration, le gouvernement a affiché sa volonté de conclure des 'sustainable deals' avec d'autres services, avec la société civile, avec les entreprises afin de renforcer l'assise du développement durable.

POINTS D'ACTION POUR L'IFDD :

- Procéder à une analyse des possibilités de collaborations et de partenariats (Type collaboration/ partenariat) et les faire approuver par le Ministre du Développement durable.
- Développer une méthodologie pour la définition des thèmes prioritaires de demain et les faire approuver par le Ministre du Développement durable.
- Organiser une concertation des parties prenantes en collaboration avec le Ministre du Développement durable pour renforcer les collaborations et définir les thèmes prioritaires.
- Réaliser une analyse des possibilités pour l'octroi des subsides afin de permettre les collaborations et les partenariats

CRITÈRES:

- Aperçu des midis consacrés au développement durable et de l'implication des autres acteurs
- Les résultats de l'analyse concernant les collaborations et leur contenu
- Les conclusions de la concertation des parties prenantes
- Le montant des subsides et les projets sélectionnés pour la période 2015/2016
- Le nombre de projets dans lesquels il est prévu d'impliquer des parties prenantes.



/DEFI 3

Proposer une approche stratégique aux services publics

Les services publics fédéraux sont les partenaires incontournables de l'IFDD pour intégrer le développement durable dans la politique fédérale. Avec leur concours, nous préparons la politique fédérale en la matière, mais l'IFDD les soutient afin de leur permettre d'intégrer le développement durable dans leur

politique et leur organisation. En 2014, la CIDD comptait neuf groupes de travail thématiques (<http://www.cidd.belgium.be/fr/groupe-de-travail>). Ces groupes de travail sont pilotés par l'IFDD et sont autant de lieux de réflexion et de prises de décisions. Dans le cadre de ces groupes de travail, une réflexion est menée à propos des thèmes spécifiques, des propositions sont formulées et des décisions sont prises. Ils encouragent également le partage des connaissances et des bonnes pratiques.

En 2014, l'IFDD a proposé de nombreux instruments et formations, comme le Guide des Achats durables, des formations et un manuel sur l'alimentation durable, un soutien en ce qui concerne EMAS, un projet pilote concernant la rédaction de rapports de durabilité conformément aux lignes directrices GRI.

En plus de l'accompagnement opérationnel bien rodé, un ancrage concret du DD dans les politiques des services publics s'avère nécessaire.

L'intégration du DD dans les services publics se déroule à deux vitesses: certains libèrent les moyens nécessaires et obtiennent de beaux résultats, d'autres restent à la traîne.

Pour accélérer l'intégration du développement durable dans les services publics, l'IFDD entend se consacrer davantage à l'intégration d'objectifs à un niveau stratégique. C'est pourquoi nous attendons davantage d'implication du management en complément de nos nombreux contacts sur le plan opérationnel. Cette approche vise à accélérer la transition vers une société durable.

Un Arrêté royal publié en avril 2014 stipule que les mandataires des services publics doivent intégrer des objectifs de DD dans leurs plans de management ou contrats de gestion. C'est une opportunité pour une approche plus stratégique du DD.

L'IFDD entend conseiller les autres services publics et les encourager à transposer une vision sur le plan du développement durable en approche stratégique, sans perdre de vue, l'aspect opérationnel.

POINTS D'ACTION POUR L'IFDD :

- Identification des initiatives visant à accroître le développement durable au niveau stratégique;
- En raison des moyens limités de l'IFDD, une révision des tâches s'impose afin de trouver un juste équilibre entre le nouveau soutien stratégique et le soutien opérationnel existant, pour maximiser l'intégration du développement durable au sein des services publics.

CRITÈRES :

- Plan d'action et réalisation de celui-ci;
- Le suivi de la qualité en matière de DD des plans d'action annuels des services publics fédéraux;
- Nombre d'instruments récemment développés;
- Nombre de rapports de durabilité au sein de l'administration fédérale.





/DEFI 4

Rester une organisation durable et dynamique

L'IFDD incite d'autres organisations à intégrer le développement durable dans leur politique et leur fonctionnement. Pour être crédible, l'IFDD doit lui-même faire du développement durable le fil conducteur de sa politique, de son fonctionnement et des valeurs de ses collaborateurs.

Aujourd'hui, sur le plan du contenu, l'IFDD mène déjà de nombreuses actions comme l'intégration de critères durables dans ses marchés publics et la définition des objectifs à atteindre en matière de gestion environnementale. Pour développer son expertise, l'IFDD lance des projets innovants pour le gouvernement fédéral, auquel il prend part lui-même. C'est ainsi qu'est né le projet pilote 'Soutien de six services publics dans la rédaction d'un rapport de durabilité conformément aux lignes directrices GRI' ou celui consacré au 'développement d'un instrument adapté aux événements durables'. La clôture d'un projet est toujours suivie d'une évaluation. Nous devons à l'avenir rendre cette évaluation plus pertinente en analysant l'impact des projets.

Il est capital pour l'IFDD d'évaluer régulièrement dans quelle mesure le développement durable est suffisamment présent dans sa propre organisation afin

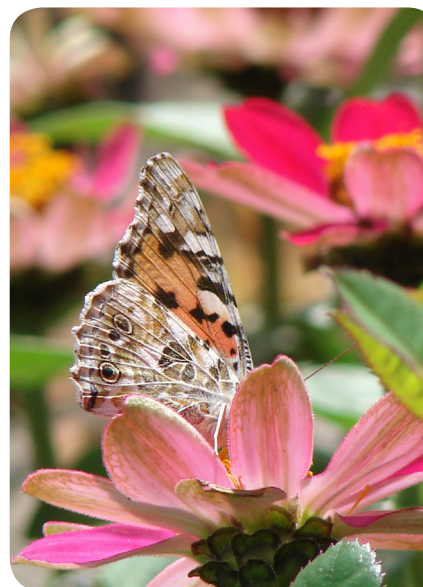
d'assurer le suivi du développement continu relatif au développement durable et même de l'intégrer dans son fonctionnement.

Dans cette optique et conjointement avec ses parties prenantes, l'IFDD évaluera et essaiera de donner un maximum de substance à sa responsabilité sociétale en s'appuyant sur les directives ISO 26000 et d'autres directives et instruments représentatifs. Nous communiquerons sur le sujet tous les deux ans au moyen d'un rapport de durabilité établi conformément aux lignes directrices GRI.

Pour prétendre être une organisation dynamique sur le plan du contenu, l'institution a également besoin d'une base solide. Cette base c'est l'organisation de l'IFDD et surtout ses collaborateurs. L'IFDD doit continuer à investir dans les connaissances et l'expertise de ses employés: notamment en suivant des formations, mais également en participant au projet pilote mentionné plus haut.

L'IFDD est une petite organisation, mais sa mission est de taille. Pour réussir, la motivation des collaborateurs est indispensable. Des collaborateurs motivés font preuve d'une plus grande créativité, recherchent proactivement des réponses

et des solutions. Précisément ce dont nous avons besoin à une époque où il faut "en faire plus avec moins". Il existe diverses façons de motiver les collaborateurs, mais la principale reste la création d'un environnement de travail agréable dans lequel chacun se sent encouragé à lancer des idées et à les développer. Une première enquête de satisfaction a été menée en 2012. Nous souhaitons renouveler l'exercice tous les deux ans. La politique RH pourra être adaptée en fonction des résultats.



QUELQUES POINTS D'ACTION POUR L'IFDD :

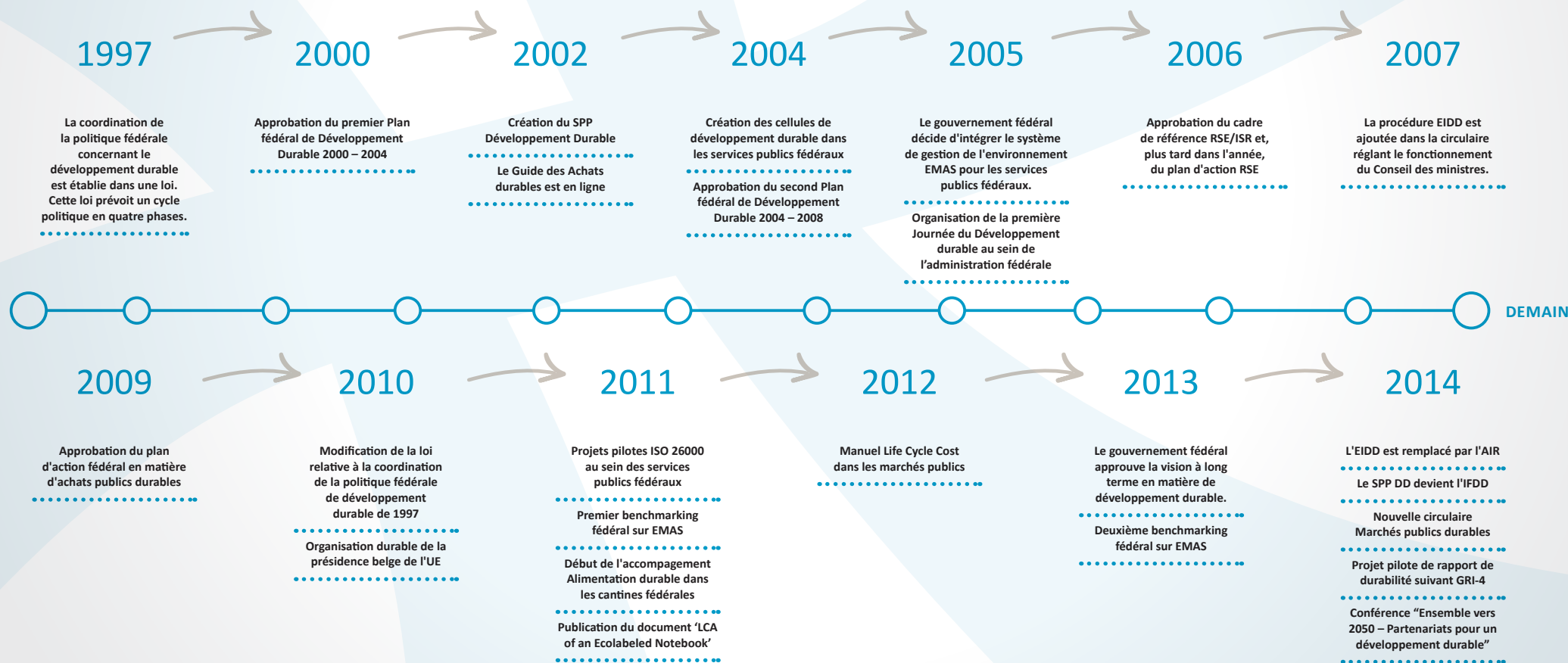
- Adopter une méthode de travail par projet selon un mode qui favorise la collaboration, clarifie les résultats et l'impact, n'entraîne pas de lourdes charges administratives et simplifie la communication;
- Prendre des initiatives en interne dans le cadre de la RS et les communiquer clairement;
- Réaliser périodiquement une enquête de satisfaction;
- Mettre sur pied une politique de formation pour les collaborateurs de l'IFDD;
- Élaborer un catalogue des services et produits de l'IFDD pour mieux répondre aux attentes.

CRITÈRES :

- L'impact mesuré des nouveaux projets dans le cadre de l'évaluation du projet et de la communication à son sujet;
- Le contenu de la politique de formation (nombre d'heures de formation, type de formation, thèmes);
- Les conclusions générales concernant l'enquête de satisfaction bisannuelle;
- Divers indicateurs de durabilité conformément aux lignes directrices GRI.



/Évolution de notre service public



/Nos chiffres-clés

Les chiffres-clés se rapportent aux activités pour lesquelles l'IFDD a un impact direct.

/NOTRE IMPACT ECONOMIQUE DIRECT

L'impact économique de l'IFDD et de la politique de développement durable est difficile à mesurer, a fortiori lorsqu'il s'agit de l'impact économique indirect. Pour cartographier ce dernier, nous développerons, à l'avenir, de nouvelles initiatives et de nouveaux modèles d'évaluation. Mais nous pouvons nous forger une idée de notre impact économique direct. En effet, nous pouvons tirer des conclusions à la lumière des moyens que l'IFDD et le ministre compétent en matière de développement durable ont utilisés.

D'une manière générale, une distinction doit être établie entre trois grands domaines :

- Les moyens de personnels ;
- Les moyens de fonctionnement ;
- Et enfin les moyens politiques.

L'ensemble constitue la base du budget consacré au développement durable. Notons que les deux premières catégories sont parfois désignées comme ressources

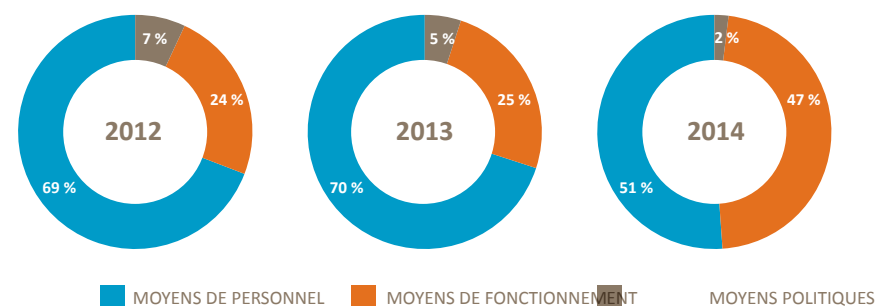
Aperçu des moyens financiers disponibles et effectivement engagés de l'IFDD

A : Engagement initialement prévu dans le budget / B : Engagement adapté après contrôle du budget / C : Effectivement engagés (chiffres de Fedcom) / D : % utilisés (engagement effectif par rapport au budget) / E : Effectivement liquidés (chiffres de Fedcom)

* montants en k€		2014					2013					2012				
		A	B	C	D	E	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
Moyens de personnel		1 211	1 126	738	66 %	733	1 220	1 215	784	65 %	787	1 064	1 064	1 015	95 %	1 013
Moyens de fonctionnement	Moy. de fonct. gén. (frais de déplacement, etc.)	65	65	29	45 %	30	89	87	54	62 %	33	81	79	67	85 %	58
	Dépenses diverses TIC	9	9	1	11 %	1	30	30	5	17 %	5	30	29	11	38 %	12
	Frais de location						59	57	0	0 %	0	79	77	11	14 %	11
	Investissements (mobilier)	4	4	0	0 %	0	6	6	0	0 %	0	5	5	2	40 %	2
	Investissements TIC	4	4	2	50 %	2	10	10	0	0 %	0	7	7	5	71 %	5
	Service social	3	3	3	100 %	3	3	3	3	100 %	3	3	3	3	100 %	3
	Tot. moyens de fonct. IFDD	85	85	35	41 %	36	197	193	62	32 %	41	205	200	99	50 %	91
Moyens politiques	Marchés publics	639	639	220	34 %	218	761	744	148	20 %	215	765	747	192	26 %	259
	Subsides (divers)	640	640	464	73 %	318	867	859	130	15 %	77	974	974	167	17 %	335
	FRCE (fonctionnement + bonifications d'intérêts)	7 304	7 304	3 652	50 %	3 179	7 304	8 510	612	7 %	231	7 424	7 328	925	13 %	694
	Total moyens pol. (Sans FRCE)	1 279	1 279	684	53 %	536	1 628	1 603	278	17 %	292	1 739	1 721	359	21 %	594
Total budget (sans FRCE)	Total sans FRCE	2 575	2 490	1 457	59 %	1 305	3 045	3 011	1 124	37 %	1 120	3 008	2 985	1 473	49 %	1 698
Total budget (avec FRCE)	Total avec FRCE	9 879	9 794	5 109	52 %	4 484	10 349	11 521	1 736	15 %	1 351	10 432	10 313	2 398	23 %	2 392

de fonctionnement, alors que les moyens politiques se rapportent au budget que le Ministre du Développement durable met à disposition pour la mise en œuvre d'une politique de DD.

Évolution de la répartition des moyens effectivement engagés



(1) Le tableau reprend également les moyens politiques dans le cadre du Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie (FRCE). Tant les coûts de fonctionnement du FRCE (coûts de fonctionnement centraux comme ceux des entités locales) que les coûts liés à l'emprunt pour les investissements du FRCE sont imputés dans le budget du développement durable. Vu le montant de ces fonds et le fait qu'ils sont employés par le biais d'une société anonyme de droit public, l'IFDD a peu de marge de manoeuvre. En outre, ils faussent l'image générale du budget du développement durable. Les sommes allouées au FRCE fin 2014 ont été régionalisées. Elles ne seront donc plus reprises dans ce budget. Nous avons décidé de faire figurer le budget du FRCE dans ce tableau, mais nous n'en tiendrons pas compte dans la suite de l'analyse. Pour en savoir plus, visitez le site www.frce.be

Aperçu général du budget du développement durable

Le tableau fournit un aperçu du budget¹ sur 3 ans. Il est frappant de constater qu'en 2014, le **total des moyens disponibles** hors FRCE (colonne B) diminue de 17,3 % par rapport à 2013. Cette diminution concerne non seulement les *moyens de fonctionnement* (-56 %), mais également les *moyens politiques* (-20 %). Elle a eu lieu lors de la transformation du SPP DD en IFDD. Le Conseil des ministres a décidé le 12 juin 2013 de réaliser, en plus des efforts imposés à chaque service public fédéral, une économie supplémentaire de 500.000€ dans le budget du développement durable, et ce dans le cadre d'un gain d'efficacité attendue de cette transformation.

Pour ce qui est des *moyens de fonctionnement*, plusieurs gains d'efficacité ont été enregistrés. Par exemple, l'IFDD, adossé au SPF Chancellerie, n'est plus tenu d'intervenir lui-même pour la location des locaux, et il est également possible, pour l'achat et l'entretien du matériel informatique, etc. de faire appel aux services logistiques du SPF. Des gains réels ont donc été enregistrés à ce niveau.

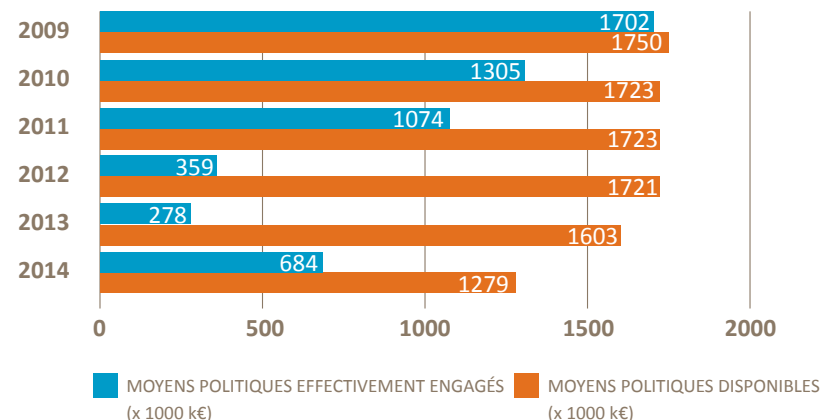
Les *moyens politiques* ont également été réduits lors de la création de l'IFDD mais le lien avec les gains d'efficacité attendus dans le cadre de cette transformation est ici beaucoup moins évident.

Moyens effectivement utilisés

Les moyens disponibles ne sont pas les seuls à jouer un rôle dans l'évaluation de l'impact économique direct de l'IFDD. Il faut aussi, et même surtout, tenir compte des moyens engagés et effectivement utilisés (colonne C). En 2014, seuls 59 % des moyens disponibles ont été effectivement engagés après contrôles budgétaires (colonne B) (ou décidés/utilisés).

Seuls 66 % des moyens de personnel ont été employés. Cela s'explique par un gel des engagements imposé à l'IFDD (SPP DD) depuis 2013 et par la non désignation d'un directeur. Cela empêche l'IFDD de réaliser son plan de personnel, alors que les moyens sont disponibles.

Cette sous-utilisation des moyens de fonctionnement et des moyens politiques s'explique par le fait que 2014 a été une année électorale. Entre la période préélectorale et la signature de l'accord de gouvernement, l'administration est sous le régime de la prudence budgétaire et aucune nouvelle politique ne peut être menée. De plus, l'exercice 2014 a connu de nombreuses restrictions budgétaires, notamment l'entrée en vigueur du régime des douzièmes provisoires, des blocages administratifs imposés sur divers postes budgétaires, un gel des engagements de personnel, l'obligation de ne procéder qu'aux seules dépenses inévitables, etc. Toutes ces



restrictions compliquent le fonctionnement quotidien d'une administration, encore plus lorsque celle-ci a une importante mission de préparation de la politique.

L'examen de la **répartition des crédits engagés** (crédits effectivement utilisés) sur une période de 3 ans nous apprend qu'en 2012 et en 2013, la part des moyens de personnel était de presque 70 % du total du budget engagé (sans tenir compte des fonds pour la FRCE). Ce taux élevé s'explique par une faible utilisation des ressources politiques: 21% en 2012, 17% en 2013. En 2014, cette part a été plus élevée (53%), parce que l'appel à projets (lancé en 2013) a pu être engagé sur le budget 2014.

Les ressources politiques

GÉNÉRALITÉS

La décision sur l'affectation des ressources politiques disponibles est l'apanage du ministre en charge du développement durable. Les moyens politiques constituent la première manière de donner corps aux missions de l'IFDD. En outre, la manière dont ils sont employés peut déboucher sur une valeur ajoutée substantielle. Ils sont la principale clé pour s'assurer d'un impact réel. L'examen de l'évolution de ces crédits politiques sur plusieurs années, a fortiori en ce qui concerne les crédits politiques effectivement engagés (dépenses décidées et réalisées) nous montre une régression constante jusqu'en 2014. Alors que les moyens politiques disponibles (barrettes orange dans le graphique) sont restés assez constants jusqu'en 2013, nous observons

surtout une forte régression des moyens politiques effectivement engagés (barrettes bleues dans le graphique).

Alors qu'en 2009, plus de 1,7 million d'euros ont été employés (soit 97 % des fonds politiques disponibles), nous n'avions plus, en 2013, que 278 000 euros, soit moins de 18 % des moyens politiques disponibles. Bien que la tendance à la baisse des moyens politiques disponibles se soit poursuivie en 2014 (économies complémentaires dans le cadre de la transformation du SPP DD en IFDD), tant les fonds effectivement employés (684 000 euros) que leur part par rapport aux moyens politiques (53,5 %) ont augmenté considérablement. Nous

espérons que cette évolution se poursuivra à l'avenir et que nous pourrions, de cette manière, avec le ministre en charge du développement durable, optimiser l'impact généré et, ce faisant, renforcer la valeur ajoutée de l'IFDD et de la politique fédérale de développement durable.

LES SUBSIDES

Les subsides constituent une catégorie particulière des ressources politiques. L'octroi d'un subside permet de soutenir financièrement des organisations et des initiatives en faveur du développement durable et stimule le gouvernement fédéral à mettre en œuvre des projets créatifs et innovants concernant le développement

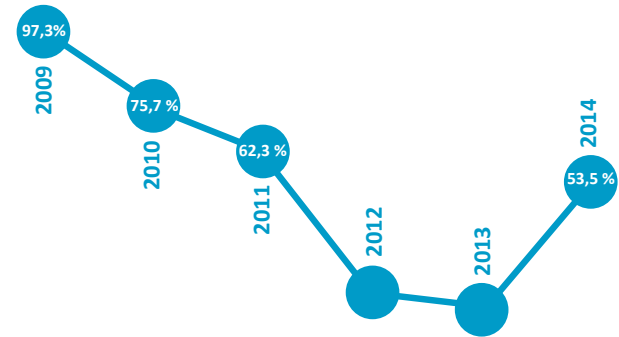
durable et les défis qu'il comporte. Les subsides sont octroyés par le ministre compétent, souvent après un appel à projets et après avis de l'IFDD. Le tableau ci-joint fournit un aperçu des subsides octroyés en 2014. La liste des organisations qui ont bénéficié d'une subvention en 2014 est disponible sur le site internet de l'IFDD.

LES MOYENS POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Une partie des moyens politiques doit être utilisée en tenant compte de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Il s'agit de travaux, de produits ou de services qu'achète le gouvernement fédéral. Dans le cas de l'IFDD, il s'agit principalement

de l'achat de services (accompagnement externe, service d'infographie pour les brochures et les manuels, traductions, etc.). En 2014, 8 marchés publics ont été lancés, pour un montant global de 220 000 €. Ceci correspond à 34 % du budget prévu. Ici aussi, la sous-utilisation trouve son explication dans le fait que 2014 était un exercice électoral, avec pour corollaire peu de travaux de préparation (et de mise en œuvre) de la politique.

Part de crédits politiques effectivement fixés / disponibilité



OCTROIS DE SUBSIDES (x1 000 euros)	Effectivement engagés en 2014
À des organisations (associations, entreprises, administrations locales) qui mettent sur pied un projet visant à encourager le DD en Belgique	314
À des organisations faïtières ou organisations en réseau qui encouragent le DD en Belgique et remplissent, sur ce plan, une fonction de forum	130
À des projets internationaux/européens visant à encourager le DD	20

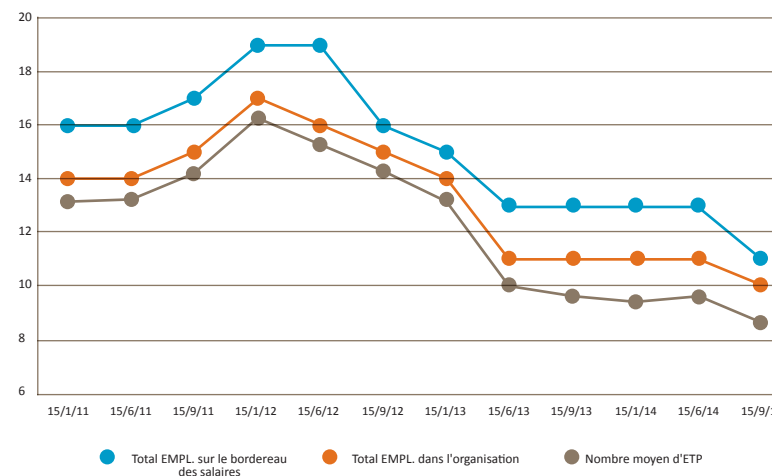
/NOTRE IMPACT SOCIAL DIRECT

L'IFDD est un service public fédéral. Ceci implique qu'un certain nombre de dispositions sont déjà fixées ou décidées en amont de la direction. Il reste cependant des leviers sur lesquels agir, comme la motivation, l'épanouissement, les relations avec d'autres collègues, la concrétisation de l'implication et du flux, la formation en fonction de l'expertise, l'équilibre entre travail et vie privée, etc. L'IFDD souhaite miser sur le capital humain afin de parvenir à une organisation durable et dynamique. L'enregistrement des indicateurs communiqués nous montre le cap. Sur le plan RH, nous assurons le suivi de trois indicateurs :

- Nombre d'employés sur le bordereau des salaires : ce paramètre est lié à nos dépenses RH et diffère du nombre d'employés dans l'organisation en raison de la possibilité de détachement;
- Nombre d'employés au sein de l'organisation;
- Nombre d'ETP au sein de l'organisation : ce paramètre tient compte du travail à temps partiel et reflète la disponibilité réelle du personnel.

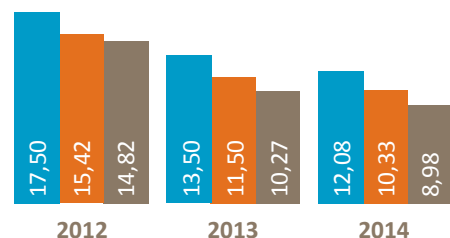
La tendance à la baisse qui se manifeste depuis 2012 se maintient en 2014. Ces dernières années, en effet, le contenu du plan RH a été lié à la création de l'IFDD et les engagements ont été gelés au cours du dernier trimestre 2014.

Évolution du nombre de collaborateurs :



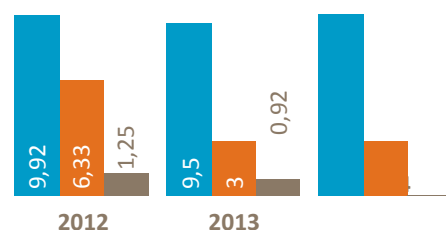
En 2014, 77 % des collaborateurs étaient statutaires et 23 % contractuels. Plus aucun stagiaire n'était en poste au sein de l'IFDD.

Nombre de collaborateurs



■ NBRE MOY. EMPL. SUR BORDEREAU SALAIRES
■ NBRE MOY. EMPL. DANS L'ORGANISATION
■ NBRE MOY. EMPL. DANS L'ORGANISATION

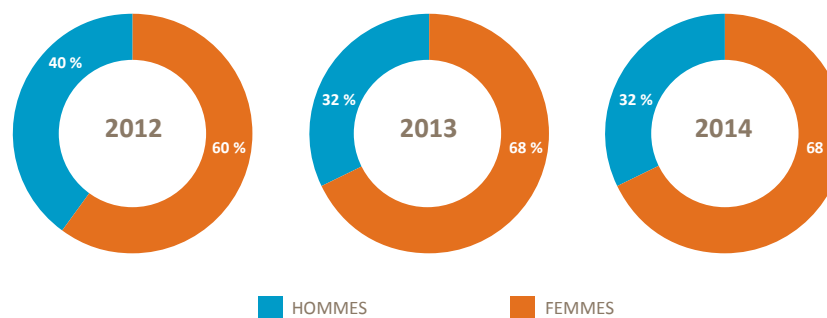
Nbe moy. d'employés (sur bordereau des salaires) suivant statut



■ STATUTAIRE
■ CONTRACTUEL
■ STAGE

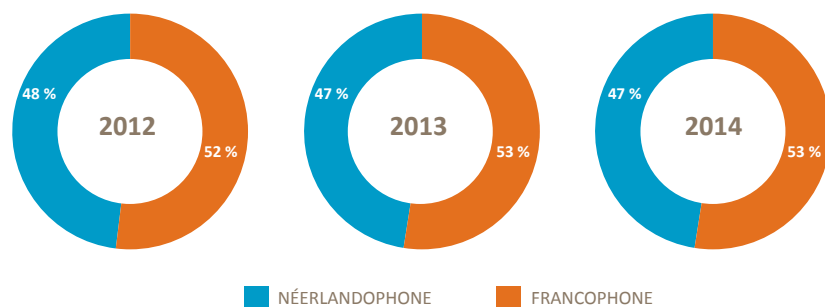
Le nombre moyen d'employés (sur le bordereau des salaires) par genre

En 2014, la répartition hommes - femmes n'a pas évolué d'un iota par rapport à 2013.



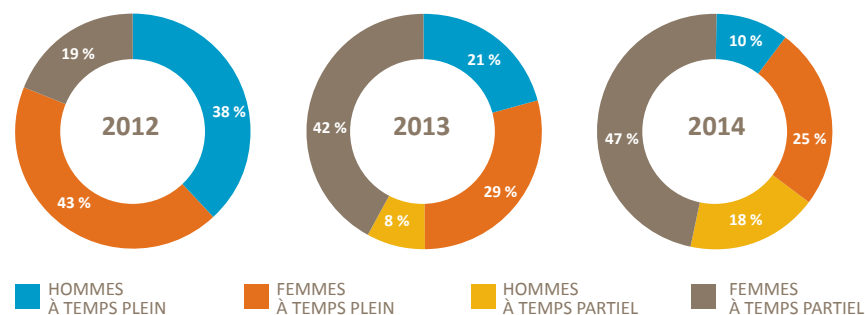
Le nombre moyen d'employés (sur le bordereau des salaires) suivant le rôle linguistique

La répartition entre collaborateurs néerlandophones et francophones est équilibrée. Même en tenant compte de la rotation de personnel, nous ne constatons pas de changement particulier par rapport aux années précédentes.



Le nombre moyen d'employés (dans l'organisation) suivant régime horaire

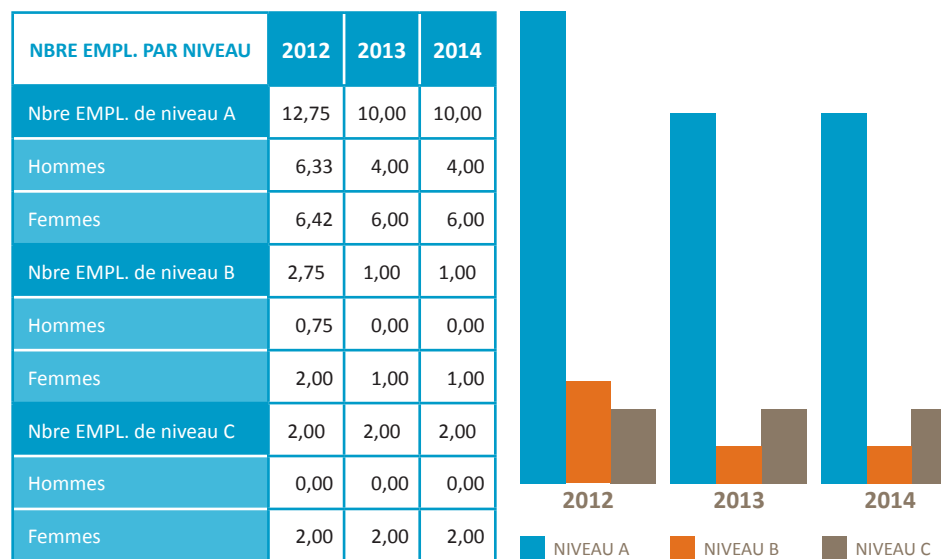
La tendance, tant chez les hommes que chez les femmes, à opter pour un régime de travail à temps partiel se maintient en 2014. Comme aucun engagement n'a pu avoir lieu ces dernières années, l'augmentation du travail à temps partiel implique une diminution de la disponibilité réelle des collaborateurs (ETP) au sein de l'IFDD.



Le nombre moyen d'employés (dans l'organisation) suivant l'organigramme

NOMBRE D'EMPL. (au 15/06) SUIVANT ORGANIGRAMME	2012	2013	2014
Stratégie et Planification	2	2	2
Responsabilité Sociétale	7	5	5
Communication	2	1	1
Management Office	4	2	2
Président / directeur	1	1	1

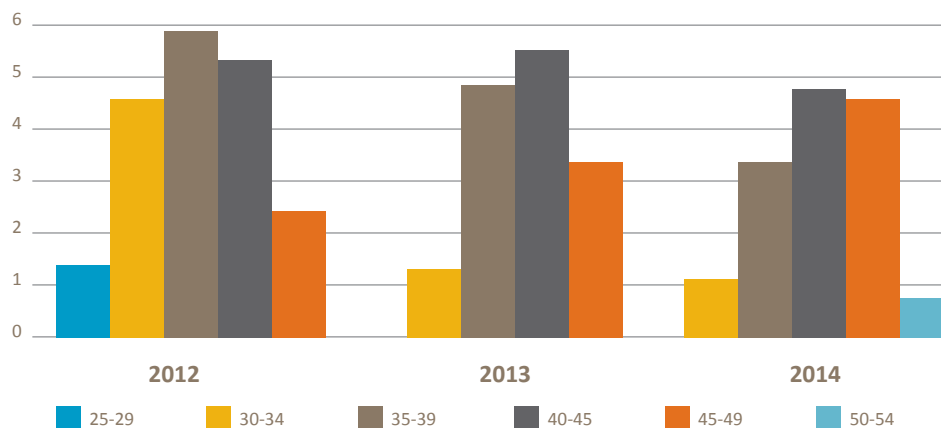
Nombre d'employés (sur le bordereau des salaires) suivant le niveau



Nombre moyen d'employés (sur le bordereau des salaires) par groupe d'âge

L'âge moyen d'un collaborateur de l'IFDD en 2014 était de 42 ans. En 2012, celui-ci était de 38 ans. Mis en rapport avec le graphique ci-dessous, ce chiffre indique qu'aucun rajeunissement des effectifs n'est intervenu au sein du service. Cela est dû en partie au gel des engagements imposé à l'IFDD depuis 2013.

NOMBRE D'EMPL. PAR GROUPE D'ÂGE	2012	2013	2014
< 20	0	0	0
20-24	0	0	0
25-29	1,25	0,00	0,00
30-34	4,08	1,17	1,00
35-39	5,25	4,33	3,00
40-44	4,75	4,92	4,25
45-49	2,17	3,00	4,08
50-54	0	0	0,67
55-59	0	0	0
60-65	0	0	0



Ancienneté moyenne des employés (sur le bordereau des salaires)

ANCIENNETÉ MOYENNE DES EMPLOYÉS	2012	2013	2014
Ancienneté moyenne des collaborateurs au sein de l'IFDD*	2	3	4
Ancienneté moyenne dans la fonction publique	9	11	12

* Dans le cas d'un détachement, le calcul de l'ancienneté est gelé jusqu'à la reprise des fonctions au sein de l'IFDD

Rotation du personnel

La tendance aux départs perceptible en 2012 et 2013 prend fin en 2014.
À noter que 2 personnes ont été détachées au profit de cabinets politiques.

ROTATION DU PERSONNEL	2012	2013	2014
Détachement du personnel (sur le bordereau des salaires le 15/06)	1	2	2
Hommes	1	1	1
Femmes	0	1	1
Contrat à durée déterminée, fin de contrat de remplacement, licenciement, démission, départ à la retraite, décès, etc.)	5	2	0
Hommes	3	1	0
Femmes	2	1	0
Entrée en service (via mobilité ou engagements)	1	0	0
Hommes	0	0	0
Femmes	1	0	0
Rotation du personnel	39 %	17 %	0 %

Rotation du personnel = [Effectif (IN) + Effectif (OUT)] / [2 x effectif]

Nombre d'accidents de travail (au sein de l'organisation)

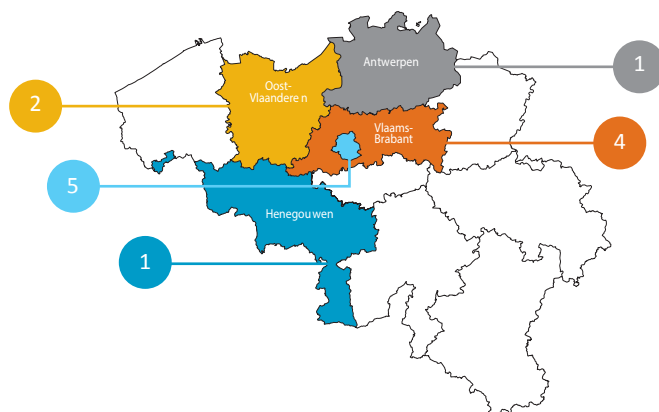
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL	2012	2013	2014
Nombre d'accidents de travail	0	0	0
% nombre de jours d'absence pour cause d'accident de travail par rapport aux jours à prester	0 %	0 %	0 %

Absentéisme pour cause de maladie (au sein de l'organisation)

L'IFDD a connu, ces 3 dernières années, un faible taux d'absentéisme.

ABSENTÉISME POUR CAUSE DE MALADIE	2012	2013	2014
Jours de travail à prester	3259,67	2258,67	1976,33
Journées de maladie	65,5	42	24
% journées de maladie	2,01 %	1,86 %	1,21 %

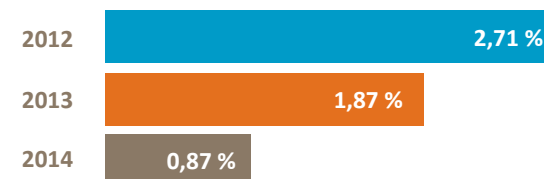
Domicile (province) des employés figurant sur le bordereau des salaires en 2014 (Situation le 15/06)



Formations (dans l'organisation)

Le nombre moyen de jours de formation par employé, équivalent à 5,61 jours en 2012, a fortement régressé pour atteindre 1,65 jour en 2014. Pour assurer le développement de la motivation, de la satisfaction et de l'expertise des collaborateurs, l'IFDD mettra sur pied une politique de formation ces 2 prochaines années.

FORMATION	2012	2013	2014
Nombre de jours de formation par an	86,5	41,5	17
% nombre de jours de formation par rapport au nombre de jours prestés	2,71 %	1,87 %	0,87 %
Nombre moyen de jours de formation par employé	5,61	3,61	1,65

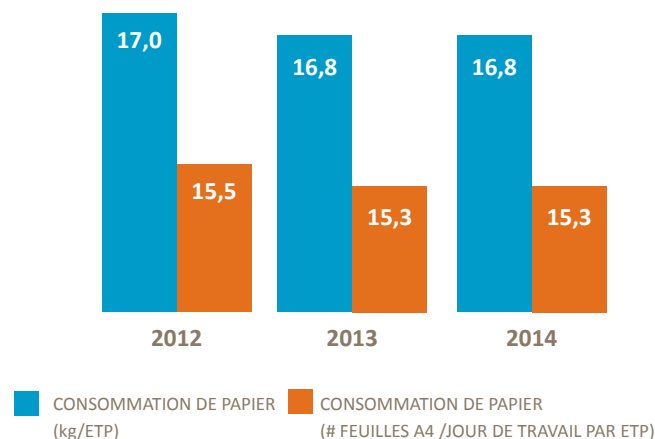


/NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT

En 2006, le service a obtenu un enregistrement EMAS. Ce système de gestion environnementale permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement. L'IFDD poursuit ses efforts en la matière et suit les indicateurs suivants:

Consommation de papier :

L'IFDD s'est fixé l'objectif de limiter la consommation annuelle de papier à un maximum de 22 kg/ETP. Par la combinaison d'interventions techniques (impression recto verso, etc.) et l'adoption, par les collaborateurs, de bonnes pratiques, l'IFDD évolue largement en dessous de la valeur seuil.



Déplacements domicile-travail

Plus de 90% des trajets domicile-travail se font de manière respectueuse de l'environnement. La participation financière du service aux frais de déplacement en train, en métro ou en bus contribue à ce résultat. La part non durable est liée à l'usage de véhicules personnels pour se rendre jusqu'aux gares (prétrajet).

MOBILITE DOMICILE-TRAVAIL	2012	2013	2014
Part de la mobilité durable* (%)	91,9	93,7	93,8

*train, tram, métro, bus, vélo ou à pied

Missions à l'étranger

La quantité et la destination des voyages à l'étranger dépendent des ambitions européennes et internationales en matière de développement durable. En 2013 et 2014, ces voyages ont été la cause de l'émission d'environ 8 tonnes de CO₂. L'IFDD a opté pour la compensation de ces émissions tous les deux ans en apportant son soutien financier à un projet durable. Pour 2013 et 2014, nous contribuons au projet de kiosque solaire de Solar Zonder Grenzen.

MISSIONS	2012	2013	2014
Nombre de trajets en avion	4	6	6
Nombre de km (avion)	61 293	16 658	16 658
Nombre de trajets en train à l'étranger	4	8	2
Nombre de km (train)	4 028	4 494	230
Emissions de CO ₂ résultant des trajets en avion (en tonnes)	13,65	3,57	4,25
Émissions de CO ₂ ** résultant des trajets en train (en tonnes)	0,16	0,06	0,004

*Calcul de CO₂ avion : www.myclimate.org | **Calcul CO₂ train : www.ecopassenger.org

(3) Solar Zonder Grenzen fait partie intégrante de l'association sans but lucratif vzw BISZ dont l'objet principal est l'installation de panneaux solaires dans les pays en voie de développement. (www.solarzondergrenzen.be)

Critères durables dans les marchés publics

Depuis 2014, l'IFDD examine, pour chaque marché public, si des critères durables sont repris dans le cahier des charges, mais également – quand ces données sont disponibles – si des critères issus du Guide des Achats durables ont été intégrés.

CRITÈRES DURABLES DANS LES MARCHÉS PUBLICS	Nombre de marchés publics	Critères DD dans le cahier des charges	Critères issus du guide Achats durables (en stock)
Marchés publics 2014	8	6	:

EMAS

Depuis mars 2014, l'IFDD est installé au quatrième étage des bureaux du SPF Chancellerie. On n'y trouve aucun compteur d'énergie ni d'eau individuel et la collecte des déchets est collective. Cela explique pourquoi ce rapport ne contient aucune donnée pour l'énergie, l'eau et les déchets. En octobre 2014, il a fallu trancher la question de savoir si l'IFDD ferait l'objet d'un nouveau cycle EMAS. Le groupe de pilotage a choisi d'employer notre expertise à plus grande échelle en rejoignant le système EMAS du SPF Chancellerie et en mettant notre expertise à sa disposition.



/Tableau de référence GRI-4

Référence GRI

page

STRATÉGIE ET ANALYSE

G4-1 2014, une année prometteuse

p.3

PROFIL D'ORGANISATION

G4-3 Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD)

G4-4 L'Institut fédéral pour le Développement durable - Mission

p.4

G4-5 Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles

G4-6 L'IFDD exerce ses activités en Belgique (compétence fédérale)

G4-7 En l'application de l'article 4 de l'arrêté royal du 7 novembre 2000 portant création et composition des organes communs à chaque service public fédéral, l'Institut est considéré comme un service opérationnel. Il est adossé au Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre par analogie à l'Agence fédérale pour la Simplification Administrative.

G4-8 Le secteur public, les autres organisations impliquées dans le développement durable

G4-9 Ampleur

p. 17/23

G4-10 Les collaborateurs au sein de notre organisation

p.19/23

G4-11 Tous les collaborateurs (100 %) tombent sous le coup d'une convention collective de travail

G4-12 L'Institut fédéral pour le Développement durable - Cycle politique

p.6

G4-13 2014, une année prometteuse

p.3

G4-14 L'IFDD porte son attention, entre autres, sur l'intégration de critères durables dans les marchés publics, l'enregistrement des données de consommation, les aspects environnementaux, l'implémentation AIR, l'audit interne et le soutien de l'occupant principal du bâtiment dans le cas de l'implémentation d'un système de gestion environnementale SMEA

G4-15 Charte diversité, Fair Trade Charter Max Havelaar, enregistrement EMAS, ISO 26000, GRI

G4-16 Actif en réseaux

p.6

ASPECTS MATÉRIELS ET DÉLIMITATION

G4-17 Seulement 1 entité

G4-18 La définition des points d'attention

p.8

G4-19 La définition des points d'attention

p.8

G4-20 Délimitation du champ d'application

p.6

G4-21 Délimitation du champ d'application

p.6

G4-22 Sans objet

G4-23 Sans objet

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

G4-24 Liste des parties prenantes

p.9

G4-25 Identification des parties prenantes

p.9

G4-26 Implication des parties prenantes

Rapport entier

G4-27 Définition des aspects matériels

p.8

Ce tableau reprend les critères issus des directives GRI-4. Aucune vérification externe n'a été prévue. Le nombre d'indicateurs GRI appliqués spécifiques est limité. L'IFDD opte pour ses propres indicateurs.

Vous souhaitez davantage d'informations ?

DD : Développement Durable

IFDD : Institut fédéral pour le développement durable

CIDD : Commission interdépartementale pour le Développement durable

EIDD : Étude d'Impact des Décisions sur le Développement durable

AIR : Analyse d'Impact de la Réglementation

CIMDD : Conférence interministérielle du Développement durable

SPP DD : Service public de programmation Développement durable

/Tableau de référence GRI-4

Vous souhaitez davantage d'informations ?

RAPPORT PROFIL		
G4-28	2014	
G4-29	Sans objet	
G4-30	Bisannuel	
G4-31	Données de contact	Quatrième de couverture
G4-32	Version 'Core'	
G4-33	Pas de vérification externe	
GOUVERNANCE		
G4-34	Structure et fonctionnement	p.6
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Les employés des services publics fédéraux sont tenus de respecter le code de déontologie du fonctionnaire. Par ailleurs, chaque employé de l'IFDD est tenu de se conformer à un règlement de travail disponible sur le site internet du SPF Chancellerie.	

Consultez notre site internet à l'adresse :

www.ifdd.belgium.be

Autres sites internet intéressants :

Commission interdépartementale pour le Développement Durable

www.cidd.belgium.be

Site Rs de la Commission interdépartementale pour le Développement durable

www.rs.belgium.be

Guide des Achats durables

www.guidedesachatsdurables.be

G4 ELEMENTS SPECIFIQUES D'INFORMATIONS		
CATÉGORIE : ÉCONOMIQUE		
Performances économiques		
G4-DMA	Notre impact économique direct	p. 17/19
G4-EC1	Valeurs économiques directes	p. 17/19
Impact économique indirect		
G4-DMA	Défi 2	p.13
G4-EC8	Valeurs économiques indirectes : subsides (partiel)	p.19
CATÉGORIE : ÉCOLOGIQUE		
G4-DMA	Défi 4 - Notre impact environnemental direct	p.15/p.24/25
G4-EN1	Consommation de papier	p. 24/25
G4-EN17	Émissions de CO2 liées aux missions	p. 24/25
G4-EN30	Déplacements domicile-travail	p. 24/25
CATÉGORIE : SOCIAL – Conditions de travail et travail à part entière		
G4-DMA	Défi 4 - Notre impact social direct	p.15/p.20-23
G4-LA1	Effectif de personnel, rotation du personnel, répartition H/F, domicile	pp. 20-23
G4-LA6	Incapacité de travail et absences pour cause de maladie	pp. 20-23
G4-LA9	Formation (partielle)	pp. 20-23

Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i., Institut fédéral pour le Développement durable, rue Ducale 4, 1000 Bruxelles.
Dépôt légal : D/2015/11945/2



**Institut fédéral pour
le Développement Durable**

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62
Site internet : www.ifdd.belgium.be

Votre interlocuteur pour les questions relatives au présent rapport :
katherina.wallyn@fido.fed.be

